

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RAE—L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FONDS PUBLICS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je soulève la question de privilège. J'ai averti Votre Honneur ce matin du sujet de ma question de privilège—qui se rapproche d'une autre question de privilège sur laquelle vous avez rendu une décision—mais puisque vous n'avez pas encore pris de décision sur le problème que je compte soulever, je vous demanderai de l'étudier. C'est à propos des prospectus qui ont été envoyés par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans).

J'ai en main une copie de ce prospectus parlementaire publié sous le nom du député d'Ottawa-Centre. Au verso de la page de couverture se trouve une photo du député d'Ottawa-Centre dont voici la légende: «John Evans présentant une subvention fédérale pour le multiculturalisme».

Des voix: Bravo!

M. Rae: J'en ai déduit tout d'abord que le ministre chargé de la circonscription d'Ottawa-Centre sur le plan politique devait crouler sous la tâche car dans ma circonscription, c'est le ministre chargé de Broadview-Greenwood qui remet les chèques et non pas le député. Il y a un ministre qui ne fait pas son travail à Ottawa, c'est évident. Je pense qu'il faut attirer l'attention du premier ministre (M. Trudeau) sur le fait que certains de ses ministres ne s'acquittent pas de leurs responsabilités politiques.

Je tiens à soulever la question très sérieusement en songeant à la décision qui a été signalée à Votre Honneur mais dont Votre Honneur n'a pas parlé, c'est-à-dire celle qui a été rendue par monsieur l'Orateur Jerome le 10 décembre 1979, à propos d'une question analogue, décision qui figure aux pages 2180 et 2181 du hansard.

M. Stollery: Il a été congédié une semaine plus tard.

M. Rae: Le député de Spadina (M. Stollery) dit qu'il a été congédié une semaine plus tard. Cette réflexion est une belle preuve de la considération que les députés libéraux ont à l'égard des présidents de la Chambre.

Je veux simplement me reporter à la décision rendue et au problème qui se posait dans ce cas-là et montrer comment il se rattache au problème actuel. Je rappelle à Votre Honneur que, le gouvernement d'alors avait établi une série de comités de la Chambre composés uniquement de députés ministériels, les députés de l'opposition n'y ayant pas accès. Une partie des dépenses de ces comités provenait des fonds publics.

Je veux renvoyer Votre Honneur à certaines remarques de M. l'Orateur Jerome. Il avait déclaré qu'il ne rendrait aucune décision sur la question de privilège, mais qu'il voulait parler de la pratique en cause. Voici ce qu'il a déclaré plus précisément à ce sujet:

Je veux parler de la pratique consistant à financer à même les deniers publics un comité formé de députés d'un seul parti.

Puis il a ajouté:

On ne doit, il me semble, avoir recours aux fonds publics que pour des activités strictement parlementaires, d'autant plus que...

Privilège—M. Rae

Il est ensuite passé à autre chose, mais le point essentiel est qu'il faudrait permettre aux deux côtés de la Chambre de dépenser des fonds publics pour des activités strictement parlementaires.

De plus, à la page 2181 du hansard, on cite l'Orateur Jerome:

... à mon avis il serait plus sage de veiller, chaque fois qu'on agit ainsi, quand des deniers publics servent à financer un comité de ce genre, même s'il s'agit d'un comité officieux, à choisir des députés appartenant à plus de un parti siégeant à la Chambre. Il serait sage de prendre des dispositions en ce sens...

Il me semble que, par analogie, quelque chose se produit ici qui en dit long sur mon aptitude, en tant que député, à avoir accès à des renseignements concernant la dépense de deniers publics; autrement dit, les ministériels ont un privilège et un droit qui m'est refusé en tant que député d'un parti de l'opposition: les ministériels sont subventionnés à même les deniers publics; la publicité relative à certaines activités est financée par le contribuable; et cette publicité passe par les envois postaux qui sont censés n'avoir aucun caractère politique et être strictement destinés à communiquer des renseignements. Tous les députés en distribuent; mais le genre de publicité dont jouissent les députés d'en face n'est pas accordé aux oppositionnels.

Je tiens à bien préciser pourquoi je n'aime pas ce genre de choses, de même que pourquoi je considère que vous, madame le Président, avec le devoir de protéger les députés de l'opposition lorsqu'ils se trouvent dans pareille situation. Je pense que Votre Honneur a le devoir, sinon de déterminer s'il s'agit d'une question de privilège, du moins de suivre l'exemple de monsieur l'Orateur Jerome et de juger du bien-fondé d'une pratique qui permet à des députés du parti au pouvoir de jouir de droits et privilèges à l'égard des deniers publics et des publications du Parlement, dont sont privés tous les députés de l'opposition.

M. Nielsen: Qu'on leur nie tout simplement.

M. Rae: Non seulement cela, mais la dernière fois que le premier ministre s'est trouvé devant cette question de privilège à la Chambre, il a dit de façon explicite qu'il ne tenait pas à faire cesser ce genre de pratique. Il considère que c'est une bonne pratique. Et il a donné deux raisons à cela. D'abord, il juge important que l'on connaisse le rôle du gouvernement fédéral lorsque des subventions sont versées.

Je tiens à dire clairement pourquoi je rejette cet argument qui m'offense d'ailleurs tout comme je rejette en me sentant offensé tout ce que j'ai entendu à ce sujet depuis que je suis devenu député. Cet argument sous-entend que pour être un bon fédéraliste il faut être un libéral bon teint. Il y a là quelque chose de fondamental. Je ne sache pas qu'il y ait de Canadiens de second ordre à la Chambre des communes pas plus qu'il n'y a de patriotes de second ordre à la Chambre des communes ni de fédéralistes de second ordre à la Chambre des communes. Je pense qu'une remarque comme celle qu'a faite le premier ministre fausse même le sens de notre rôle de député fédéral. Il n'y a aucune raison valable pour laquelle le parti au pouvoir devrait avoir le droit de s'arroger à lui seul le mérite de subventions et de programmes qui relèvent du Parlement du Canada tout en privant d'autres députés du même droit.